

Delphine COUSIN
Chef de division

Arnaud FARGUES
Adjoint au chef de division

Tristan THEBAULT
Chef de Bureau

Dossier suivi par :
Antoine METAYER
Gestionnaire
dipred1-formationcontinue02@ac-amiens.fr

**Direction des Services
Départementaux de l'Éducation
Nationale de l'Aisne
Cité administrative
02000 LAON**

Laon, le 15/01/2024

La directrice académique,
directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré et du second degré

Objet : Information relative au Certificat d'Aptitude professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)

Références :

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI);
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificate d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI);
- Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

J'invite les enseignants du premier et du second degré qui souhaiteraient se présenter à l'examen du Certificat d'Aptitude professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI), à participer à une réunion d'information précisant les attendus de l'examen qui se tiendra le :

**Mercredi 31 janvier 2024, à partir de 16h30
A la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne (DSDEN02)
Salle Marie MORET
Cité administrative, 02000 LAON**

Mes services restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Catherine ALBARIC-DELPECH



Copies :

- Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint
- DIPRED – formation continue